



FAITS SAILLANTS EN 2017-2018

1 Offrir sur le marché libre 25 % des bois attribuables de la forêt publique afin d'évaluer la valeur marchande des bois sur pied

Le BMMB détermine les volumes minimaux de bois requis sur le marché libre pour établir la valeur marchande des bois sur pied. Les ventes aux enchères constituent un mécanisme reconnu par lequel le bois est vendu à sa juste valeur de marché.

2 Transposer le résultat des ventes aux enchères dans la détermination de la valeur marchande des bois sur pied applicable aux bois offerts en garantie d'approvisionnement

Le BMMB détermine la valeur marchande des bois sur pied qui correspond au montant que doivent verser les entreprises forestières bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement lorsqu'elles récoltent du bois dans la forêt publique. Cette valeur est établie par une transposition directe des prix des ventes aux enchères en utilisant une méthode statistique reconnue qui tient compte des différences dans les caractéristiques de la forêt pour l'ensemble des régions du Québec. Le BMMB s'assure ainsi que l'ensemble du bois récolté dans la forêt publique québécoise sera payé à sa juste valeur.

3 S'assurer d'une juste perception des revenus relatifs aux bois récoltés sur les terres publiques

Le BMMB a la responsabilité de mettre à jour les méthodes et techniques de mesurage des bois récoltés afin d'assurer une reddition de comptes adéquate de l'exploitation des forêts publiques québécoises et de répondre aux besoins de l'industrie forestière. Mesuboïs est le système ministériel qui gère le mesurage et la facturation des bois récoltés en forêt publique.

4 Contribuer à ce que les revenus de l'État soient investis dans les travaux permettant de maximiser la création de richesses pour l'ensemble de la société

Le BMMB s'assure d'un paiement adéquat et équitable des traitements sylvicoles afin de maximiser les investissements de l'État en aménagement forestier.

Le BMMB offre un soutien stratégique en matière d'analyses économiques et financières pour une grande diversité d'investissements forestiers sous la responsabilité du Ministère.

- 29 % des bois à récolter offerts sur le marché libre
- 82 % des bois offerts vendus (7,3 Mm³ sur les 8,9 Mm³ offerts)
- 43 % des volumes de bois vendus à des entreprises ne détenant pas de garantie d'approvisionnement
- Les entreprises qui achètent les volumes de bois :
51 % : Scieries 33 % : Entrepreneurs forestiers 9 % : Coopératives 6 % : Autres

- 12,13 \$/m³
Taux moyen annuel provincial de la valeur marchande des bois sur pied pour les essences de sapin, épinette, pin gris et mélèze
- Baisse moyenne de 0,55 \$/m³ par rapport à 2016-2017

- Volume de 20,6 Mm³ facturé* par le système Mesuboïs représentant des revenus de 219 M\$ pour l'État québécois
- Formulaire allégé de demande d'autorisation de mesurage afin de diminuer le fardeau administratif des entreprises

* Principalement pour les bois récoltés sous ventes aux enchères, garantie d'approvisionnement et permis de récolte aux fins de l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois.

- Mise à jour de la valeur des activités d'aménagement forestier en forêt publique et en forêt privée
- Réalisation d'un plan d'action découlant de l'audit de performance sur les travaux sylvicoles en forêt publique du Vérificateur général du Québec
En lien avec la recommandation du VGQ : « S'assurer que le volume de contrats accordés par appel d'offres public favorise une saine concurrence et permet d'ajuster la grille tarifaire des travaux sylvicoles au prix du marché »

- Analyses financières et économiques ayant contribué à l'obtention de 50 M\$ du Fonds canadien pour une économie à faibles émissions de carbone pour des projets de remise en production forestière
- Expertise financière et économique ayant orienté l'intégration du concept de valeur dans la production de bois dans la Stratégie nationale de production de bois
- Transfert d'expertise auprès du Réseau d'experts en économie forestière du Ministère visant l'intégration des aspects financiers et économiques dans la planification forestière
- Conseils stratégiques afin d'orienter la réalisation des travaux sylvicoles 2018-2023, notamment au regard du renouvellement des ententes de réalisation des travaux sylvicoles et l'utilisation des appels d'offres publics dans la détermination de la valeur de ces travaux